

AACI AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale de LYON - RIOM
26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30
y.begon@aaci-conseils.fr

2G ENVIRONNEMENT
Siège Social :
14 Rue des Roseaux Verts
42600 MONTBRISON
SARL AU CAPITAL DE 5 000 €

<p style="text-align: center;">Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de S.A.R.L. en S.A.S.</p>
--

A l'associée,

En notre qualité de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce et de l'article L. 223.-43 du même code par décision de l'associée en date du 16 juin 2026, nous avons établi le présent rapport afin de :

- vous présenter mon analyse de la situation de votre société,
- vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire à la transformation sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Les comptes arrêtés au 31.12.2025 n'ont fait l'objet de notre part ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître les éléments suivants :

	Bilan Au 31.12.2025	Bilan au 31.12.2024
Immobilisations corporelles	11 081	13 434
Avances et acomptes versés sur commande	0	1 196
Créances	245 569	225 773
Trésorerie	89 821	70 246
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 500	44 841
Dettes fiscales et sociales	97 620	57 781
Autres dettes	5 309	100 546
Comptes-courants associés	790	86 838
Résultat d'exploitation	117 027	4 857
Résultat net	93 420	4 015

Le capital est de 5 000 € et les capitaux propres sont de 104 042 € au bilan clos le 31.12.2025

Mission du Commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- à vérifier si, compte tenu des éléments survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Il n'y a pas d'avantages particuliers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Saint-Etienne,
Le 29 juin 2026

S.A.R.L. AACI AUDIT
Yves BEGON
Associé

